

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le **mardi 28 avril à 18 heures 30**, le conseil municipal de la commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel COMBES, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 23 avril 2026

Nombre de conseillers : 11 **En exercice** : 11 **Présents** : 10 **Votants** : 11

Présents : AGRARE Arnaud, BIANCUZZI Hélène, CIPRES Estelle, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, FOUCHER Jocelyne, IMMORDINO Dominique, LAUMAILLÉ Fabrice, SOULIÉ Pierre, THUILLIER Gaël

Absent : CROUZET Valérie (pouvoir à Jocelyne FOUCHER)

Secrétaire de séance : Jean-Michel CONSTANT

ORDRE DU JOUR :

○ **Délibérations** :

Délibération 2026_29 : Nomination du secrétaire de séance

Délibération 2026_30 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent

Délibération 2026_31 : Désignation d'un référent déontologue

Délibération 2026_32 : Vote des taxes directes locales 2026

Délibération 2026_33 : Vote du Budget Primitif Commune 2026

Délibération 2026_34 : Vote du Budget Primitif Eau 2026

Délibération 2026_35 : Vote du Budget Primitif Assainissement 2026

Délibération 2026_36 : Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales

Délibération 2026_37 : Demande de subvention au titre des amendes de police

○ **Informations Générales** :

Commissions CCQB

○ **Questions Diverses** :

La séance est ouverte à 18h40

Le quorum est atteint (9 présents) – Une absente excusée (pouvoir) – Une absente

Délibérations :

1. Délibération 2026_29 : Nomination du secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle qu'afin d'assurer le procès-verbal, il convient de nommer un ou une secrétaire de séance pour le conseil municipal de ce jour.

Monsieur Jean-Michel CONSTANT se propose pour être secrétaire de séance

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, nomme Monsieur Jean-Michel CONSTANT secrétaire de séance du conseil municipal.

Votants :10 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 10

2. Délibération 2026_30 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal doit se prononcer sur le procès-verbal de la séance précédente.

Considérant que le procès-verbal a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux avant la séance du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil municipal du vendredi 20 mars 2026.

Votants : 10 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 10

3. Délibération 2026_31 : Désignation d'un référent déontologue

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les élus ont la possibilité de consulter un référent déontologue (article L.1111-14 du CGCT).

Monsieur le Maire précise qu'il a contacter Madame LAFFARGUETTE Anne qui est la référente déontologue que le conseil municipal précédent. Cette dernière est d'accord pour assurer la mission de référente déontologue des élus de la commune.

Monsieur le Maire indique que Madame LAFFARGUETTE peut être contacté par courriel et que sa rémunération est de 80 € par dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de :

- Désigner Madame Anne LAFFARGUETTE comme référent déontologue des élus de la commune de Saint-Cirq-Souillaguet.

- Fixer la durée de l'exercice de ses fonctions jusqu'à la fin du mandat.

- Fixer les modalités de sa saisine comme suit : saisine par courriel à

annelaffarguette@gmail.com

- Fixer le montant de sa rémunération, payée par la commune à 80 € par dossier.

- Participer aux frais éventuels de transport et d'hébergement du référent déontologue.

- Indiquer que cette délibération ainsi que les informations permettant de consulter le ou les référents déontologues seront portées à la connaissance des élus locaux de la commune de Saint-Cirq-Souillaguet par envoi d'un courriel.

Votants : 10 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 10

Madame IMMORDINO Dominique arrive à 19h (quorum passe à 10 présents et une absente).

4. Délibération 2026_32 : Vote des taxes directes locales 2026

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune compte vingt maisons secondaires.

Il rappelle que les taux d'impôts fixés l'an dernier sont :

* Taxe Foncière Bâti :	33,51 %
* Taxe Foncière Non Bâti :	91,24 %
* Taxe d'Habitation RS :	8,96 %

Monsieur le Maire propose d'augmenter de 1% les taux d'imposition en 2026 :

* Taxe Foncière Bâti :	33,84 %
* Taxe Foncière Non Bâti :	92,14 %
* Taxe d'Habitation RS :	9,05 %

Il propose d'utiliser la majoration spéciale de TH à hauteur de 0,94 point et de porter ainsi les taux à :

* Taxe Foncière Bâti :	33,84 %
* Taxe Foncière Non Bâti :	92,14 %
* Taxe d'Habitation RS :	9,99 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026.

Votants : 11 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 11

Avant de passer à la présentation et au vote des budgets primitifs, Monsieur le Maire rappelle que la commune possède trois budgets différents : le budget principal qui est celui de la commune et deux budgets annexes qui sont l'eau et l'assainissement.

Les budgets doivent être équilibrés.

5. Délibération 2026_33 : Vote du Budget Primitif Commune 2026

Le budget primitif de la commune est divisé en deux sections :

- La section de fonctionnement qui permet le fonctionnement quotidien de la commune.
- La section d'investissement qui correspond aux différents projets de la commune.

La section de fonctionnement.

Les différents chapitres correspondant aux dépenses sont :

Chapitre 011 = Charges à caractère général correspond principalement aux dépenses d'énergie, de carburants, de fournitures d'entretien, de fournitures de voirie, de fournitures administratives, de locations du photocopieur, d'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux, d'assurance, de relations publiques, de cotisations à divers organismes, de frais de télécom, ...

Chapitre 012 = Charges de personnel et frais assimilés

Chapitre 014 = Atténuations de produits correspond aux attributions de compensation à la CCQB, au FNGIR et au fond de péréquation des ressources intercommunales et communales.

Chapitre 65 = Autres charges de gestion courante correspond aux indemnités des élus, aux versements de subventions à diverses associations, aux frais de participation des écoles de Le Vigan en Quercy.

Chapitre 66 = Charges financières correspond aux intérêts des emprunts.

Les différents chapitres correspondant aux recettes sont :

Chapitre 70 = Produits services, domaine, ventes diverses correspond aux recettes de la redevance d'occupation du domaine public, de participation de la commune de Le Vigan en Quercy pour les frais du concours de la secrétaire de mairie et du remboursement des budgets annexes aux charges de personnel.

Chapitre 73 = Impôts et taxes correspond aux droits de mutation à titre onéreux versé par le département du Lot.

Chapitre 731 = Fiscalité locale correspond aux impôts directs locaux

Chapitre 74 = Dotations et participations correspond aux dotations perçus par l'Etat et au remboursement du FCTVA.

Chapitre 75 = Autres produits de gestion courante correspond aux loyers des logements communaux et à la location de la salle polyvalente.

Chapitre 76 = Produits financiers correspond aux parts sociales du crédit agricole.

La section d'investissement.

La section d'investissement se compose de dépenses et de recettes comprise dans des opérations et hors opération.

Les dépenses hors opérations correspondent à :

- La rénovation de l'éclairage public
- L'achat de terrains à Monsieur HAHUSSEAU Frédéric
- L'achat d'un columbarium pour le cimetière de Souillaguet

Les recettes hors opérations correspondent au :

- Remboursement du FCTVA
- Versement de la taxe d'aménagement

Les opérations prévues sont :

- L'aménagement du centre bourg.
- L'aménagement de la salle polyvalente.
- La restauration des retables de Sainte Juliette (recettes à percevoir).

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel COMBES, Maire, et après présentation du budget, vote les propositions nouvelles du BP de l'exercice 2026

Investissement

Dépenses :	698 296,44
Recettes :	722 507,16

Fonctionnement

Dépenses :	185 356,00
Recettes :	185 356,00

Pour rappel, total budget :**Investissement :**

Dépenses :	757 099,16 (dont 58 802,72 de RAR)
Recettes :	757 099,16 (dont 34 592,00 de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses :	185 356,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	185 356,00 (dont 0,00 de RAR)

Votants : 11 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 11

6. Délibération 2026_34 : Vote du Budget Primitif Eau 2026**La section de fonctionnement.**

Les principales dépenses pour la section de fonctionnement proviennent de l'achat de l'eau potable à la SAUR, de remplacement de compteur, de analyses du laboratoire CARSO sur l'eau potable, du remboursement à l'Agence de l'eau des redevances sur la consommation de l'eau et sur la performance des réseaux.

Les principales recettes proviennent de la facturation d'eau aux administrés de la commune.

La section d'investissement.

Les dépenses correspondent aux travaux réalisés sur le réseau d'eau potable.

Les recettes proviennent du remboursement du FCTVA.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel COMBES, Maire, et après présentation du budget, vote les propositions nouvelles du BP de l'exercice 2026

Investissement

Dépenses :	41 238,35
Recettes :	44 894,79

Fonctionnement

Dépenses :	56 139,55
Recettes :	56 139,55

Pour rappel, total budget :**Investissement :**

Dépenses :	44 894,79 (dont 3656,44 de RAR)
Recettes :	44 894,79 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses : 56 139,55 (dont 0,00 de RAR)
Recettes : 56 139,55 (dont 0,00 de RAR)

Votants : 11 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 11

7. Délibération 2026_35 : Vote du Budget Primitif Assainissement 2026

La section de fonctionnement.

Les principales dépenses pour la section de fonctionnement proviennent de l'entretien et de la maintenance de l'assainissement semi-collectif.

Les recettes proviennent de la facturation de la redevance aux abonnés.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel COMBES, Maire, et après présentation du budget, vote les propositions nouvelles du BP de l'exercice 2026

Investissement

Dépenses : 22 716,00
Recettes : 22 716,00

Fonctionnement

Dépenses : 17 733,47
Recettes : 17 733,47

Pour rappel, total budget :

Investissement :

Dépenses : 22 716,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes : 22 716,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses : 17 733,47 (dont 0,00 de RAR)
Recettes : 17 733,47 (dont 0,00 de RAR)

Votants : 11 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 11

8. Délibération 2026_36 : Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il faut choisir 24 personnes de la commune et payant des impôts afin de constituer la Commission Communale des Impôts Direct (CCID).

La CCID est composée de 12 titulaires et de 12 suppléants qui seront tirés au sort dans la liste des 24 noms choisis par le conseil municipal. La durée du mandat est la même que celle du conseil municipal.

Le rôle de la CCID est de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Les candidatures sont enregistrées dans le tableau annexe joint à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette décision.

Votants : 11 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 11

9. Délibération 2026_37 : Demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Département du Lot donne des subventions au titre des amendes de polices à condition que les aménagements poursuivent des objectifs de sécurité routière.

Monsieur le Maire propose de solliciter cette aide pour le projet : « L'aménagement de la Route Départementale 704 en agglomération », sur la base d'une étude du SDAIL présentée en séance.

Le coût prévisionnel des travaux, selon des devis réalisés, est le suivant :

	Montant HT	Montant TTC
Cheminement piétonnier en castine + potelets bois	34 340.00 €	41 208.00 €
TOTAL	34 340.00 €	41 208.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à solliciter la demande de subvention au titre des amendes de police et à signer tous les documents se référant à ce dossier.

Votants : 11 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 11

Informations générales :

1. Commission CCQB

Commission Culture			
<i>Civilité</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Titulaire ou Suppléant</i>
M.	AGRARE	Arnaud	Titulaire
Mme	BIANCUZZI	Hélène	Suppléant
Commission Urbanisme et Aménagement de l'Espace			
<i>Civilité</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Titulaire ou Suppléant</i>
M.	COMBES	Michel	Titulaire
Mme	IMMORDINO	Dominique	Suppléant
Commission Développement Local et Numérique, Tourisme			
<i>Civilité</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Titulaire ou Suppléant</i>
Mme	IMMORDINO	Dominique	Titulaire
Mme	BIANCUZZI	Hélène	Suppléant
Commission Environnement et Transition Énergétique			
<i>Civilité</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Titulaire ou Suppléant</i>

M.	SOULIÉ	Pierre	Titulaire
M.	LAUMAILLÉ	Fabrice	Suppléant
Commission Travaux et Bâtiments			
<i>Civilité</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Titulaire ou Suppléant</i>
M.	THUILLIER	Gaël	Titulaire
M.	CONSTANT	Jean-Michel	Suppléant
Commission Voirie Communautaire			
<i>Civilité</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Titulaire ou Suppléant</i>
M.	COMBES	Michel	Titulaire
M.	CONSTANT	Jean-Michel	Suppléant
Commission Santé, Action Sociale, Enfance, Jeunesse et Sports			
<i>Civilité</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Titulaire ou Suppléant</i>
Mme	CIPRES	Estelle	Titulaire
M.	AGRARE	Arnaud	Suppléant

2. Moustique tigre

Suite à la réunion sur le moustique tigre, Jean-Michel CONSTANT rappelle les gestes à adopter pour limiter la prolifération du moustique tigre.

3. Panneau publicitaire

Un entrepreneur souhaite mettre un panneau publicitaire sur la RD 704 et demande l'autorisation du conseil municipal.

Le conseil municipal est contre cette proposition à l'unanimité.

4. Commissions communales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les convocations vont bientôt être envoyées pour les premières commissions municipales.

Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

MARDI 26 MAI

A 18h30

LE MAIRE
Michel COMBES



LE SECRETAIRE DE SEANCE
Jean-Michel CONSTANT

